

ÉLECTIONS 2026



SORTIR DE LA CRISE DE L'ITINÉRANCE : LA VISION DU TERRAIN

Appel de la Mission Old Brewery aux partis politiques
québécois pour une action renforcée face à l'itinérance

La Mission Old Brewery

Depuis plus de 135 ans, la Mission Old Brewery œuvre à briser le cycle de l'itinérance à Montréal. Elle est aujourd'hui le plus important organisme en itinérance au Québec. Dans un contexte de crise du logement, de complexification des profils de personnes en situation de précarité et de pression croissante sur les ressources communautaires, l'organisation a modernisé son offre de services, offrant un continuum intégré de services, de la rue au logement. L'action de MOB s'articule autour de trois axes de services complémentaires : **la prévention, l'urgence et le relogement**. Ces axes structurent une approche intégrée, ancrée dans les réalités du terrain et visant la réaffiliation durable des personnes en situation d'itinérance.

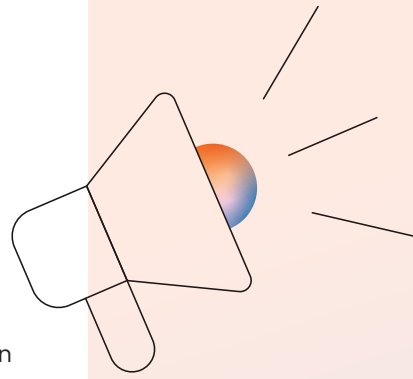
Avec **près de 1 000 personnes** accompagnées chaque jour à travers ses différents services, plus de 300 employés œuvrant dans les services de proximité, cliniques, administratifs et immobiliers, et une présence aux quatre coins de la ville, la Mission Old Brewery contribue à l'effort collectif de façon plus importante que jamais.

C'est sur la base de cette expérience de la première ligne que nous vous proposons des stratégies et actions politiques essentielles à mettre en œuvre pour **renverser la tendance en itinérance**.

Table des matières

4	Appel à une action politique renforcée
6	Introduction
10	Propositions de stratégies et d'actions politiques
10	Prévention de l'itinérance
14	Relogement et services de maintien en logement
18	Pratiques novatrices en itinérance
21	Conclusion

Appel à une action politique renforcée



La forte augmentation du nombre de personnes en situation d'itinérance, leur présence de plus en plus importante dans les espaces publics et les défis à répondre tant à leurs besoins essentiels qu'à l'accès aux logements ont retenu l'attention du public et des partis politiques. Nous constatons une dégradation de la situation et demandons que des solutions permanentes d'aide et de relogement soient implantées rapidement.

Bien que le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal aient mis en place des mesures ces dernières années, dont certaines découlant du Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026 et d'autres en lien avec l'habitation et des services offerts par les organismes en itinérance, elles ne sont pas suffisantes pour répondre aux besoins actuels. Par exemple, certaines mesures sur l'habitation ne porteront fruit qu'à moyen terme ou répondent seulement en partie aux problèmes vécus par les personnes. Aussi, les mesures visant les organismes venant en aide aux personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir sont souvent associées à du financement temporaire. Par conséquent, elles ne permettent pas le développement des services à moyen et à long terme pour répondre à l'ampleur des besoins urgents. Cela a pour effet non seulement de laisser les personnes en situation d'itinérance dans une précarité grandissante, mais cela précarise également les organismes communautaires qui ont besoin de stabilité pour agir adéquatement et efficacement.

Nous le constatons, l'enjeu de l'itinérance est arrivé à un point de rupture.

La nuit du 15 avril 2025, le nombre de personnes en situation d'itinérance visible estimé au Québec a atteint 12 077, une augmentation de 20% par rapport au 11 octobre 2022. L'itinérance extérieure a grimpé de 14% par année entre 2022 et 2025 (1887 personnes, soit une hausse totale de 41%), après avoir augmenté de 10% par année entre 2018 et 2022.

L'augmentation continue du nombre de personnes en situation d'itinérance, les problèmes de cohabitation et les énormes coûts économiques et sociaux de l'itinérance sont le reflet d'une situation qui est devenue critique. Nous ne pouvons plus procéder de la même manière que dans le passé : des changements profonds s'imposent pour faire face à un contexte qui exige un ensemble d'actions ambitieuses et concertées.

Parmi ces changements profonds, une **nouvelle gouvernance** transversale doit être imaginée, adaptée à l'ampleur et à la complexité des besoins actuels. L'État doit faire preuve d'innovation politique et de leadership, tout en clarifiant les rôles et responsabilités des divers partenaires et paliers gouvernementaux. L'itinérance doit être reconnue comme une véritable priorité nationale, portée collectivement. Une responsabilité collective qui ne peut reposer uniquement sur les organismes communautaires.

En nous basant sur notre expérience terrain, nous vous présentons dans ce document des propositions pouvant mener à des changements déterminants en matière d'itinérance, qui s'ajoutent à cette gouvernance affirmée que nous demandons. Les propositions s'appuient sur une approche fondée sur la dignité humaine et les droits de la personne, dont le droit au logement, et s'articulent autour de stratégies et groupes d'actions qui visent la réduction de l'itinérance, notamment :

- La **prévention**, en assurant la capacité de la personne à obtenir ou à garder son logement soit par un accès accru au programme de supplément au loyer, des soutiens financiers pour éviter la perte de logement, des mesures pour contrôler la hausse des loyers ou un accompagnement pour répondre à des problèmes psychosociaux ;
- Le **développement soutenu de logements** adéquats avec des choix répondant aux différents besoins des ménages, notamment des logements hors marché ;
- Des services **de relogement, d'accompagnement et de soutien** des personnes vers la stabilité résidentielle.

La réduction de l'itinérance est tout à fait faisable. Des pays comme la Finlande et la Norvège l'ont démontré en mettant en place des démarches axées sur l'accès au logement et l'accompagnement de la personne vers des services adaptés à ses besoins.



Pour y parvenir, les gouvernements de ces deux pays ont investi massivement dans des programmes de relogement et de soutien communautaire. La société québécoise gagnerait davantage elle aussi – sur le plan économique et sociétal – si le gouvernement investissait plus dans un ensemble de mesures structurantes, à effet durable, ayant comme objectifs primordiaux la prévention de l'itinérance, le relogement des personnes en situation d'itinérance et le maintien en logement des personnes à risque de le devenir.

Introduction

Augmentation du nombre de personnes en situation d'itinérance

Tout le monde a constaté que le nombre de personnes en situation d'itinérance a crû de façon importante depuis le dénombrement de 2018. La pandémie de la COVID-19 (dont l'impact, entre autres, était de faire basculer les personnes en situation d'itinérance cachée vers l'itinérance visible), la crise du logement et les effets d'un contexte économique inflationniste ont fait augmenter le nombre de personnes en situation d'itinérance visible, estimé au Québec à 10 000 selon le rapport du dénombrement du 11 octobre 2022 du ministère de la Santé et des Services sociaux. L'itinérance est devenue aussi plus visible, le nombre croissant de campements de personnes en situation d'itinérance dans des municipalités à travers le Québec en témoigne.

Des informations issues des dénombrements sont éloquentes :

- **Taux d'itinérance :** en 2018, Québec affichait un taux d'itinérance de 69 pour 100 000 habitants, en utilisant la population totale du Québec. En 2025, il était de 133 pour 100 000 habitants. En comparaison, en Finlande, où le gouvernement a adopté une politique et des mesures structurantes de réduction de l'itinérance axées sur l'accès aux logements et le soutien en logement, le taux d'itinérance en 2022 était de 20 pour 100 000 habitants;
- **Perte du logement :** Près de 23% des personnes interrogées en 2022 ont évoqué l'expulsion comme cause principale de la perte du logement;
- **Difficulté à obtenir ou maintenir un logement adéquat :** plus de 25% des personnes associent leur situation d'itinérance à la perte d'emploi ou à un revenu insuffisant pour payer le loyer/l'hypothèque;
- **Augmentation du nombre de personnes vivant dans des lieux extérieurs :** le pourcentage de personnes en situation d'itinérance dans des lieux extérieurs (hors et en campements) a augmenté entre 2022 et 2025, passant de 13% à 16%.

Aussi, le portrait de l'itinérance a changé: les organismes en itinérance constatent qu'il y a plus de femmes et que des familles avec enfants s'ajoutent aux hommes seuls.

Portrait des régions

Selon le dénombrement de 2025, 42% des personnes en situation d'itinérance visible se trouvaient à Montréal. Les 14 autres régions ayant participé au dénombrement comptaient 7 041 personnes en situation d'itinérance, ce qui représente une augmentation de 33% depuis octobre 2022.

Les données comparatives montrent une augmentation dans toutes les régions :

RÉGIONS	2022	2025
Montréal	4 690	5 036
Capitale-nationale	927	1 084
Montréal	787	1 033
Outaouais	706	866
Estrie	664	718
Laurentides	464	779
Mauricie-Centre-du-Québec	454	526
Lanaudière	314	400
Chaudière-Appalaches	293	311
Saguenay-Lac-Saint-Jean	231	318
Laval	219	300
Abitibi-Témiscamingue	157	308
Côte-Nord	94	155
Bas-Saint-Laurent	--	143
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	--	100
TOTAL	10 000	12 077

Manque de ressources et mesures inefficaces dans la réponse aux personnes en situation d'itinérance dans l'espace public

Les organismes en itinérance n'arrivent pas à répondre à la hausse des besoins sur leur territoire et n'ont pas la capacité d'intervention requise (autant d'un point de vue des infrastructures que des ressources humaines). Donc, dans ce contexte ce sont souvent les services de police qui sont appelés à déployer des ressources pour intervenir auprès de personnes en situation d'itinérance qui occupent l'espace public (parcs, métro, gare d'autobus ou de train) afin de les orienter ou de les accompagner vers des ressources ou lorsque la cohabitation devient problématique. En revanche, il est de plus en plus fréquent que les services de police ne sachent pas vers où aiguiller ces personnes.

En parallèle, les installations des réseaux de transport (métro; gares d'autobus ou de train) sont devenues des lieux de débordement pour les personnes qui ne peuvent pas être accueillies dans des organismes en itinérance faute de capacité adéquate, qui cherchent à se protéger des intempéries ou encore qui veulent éviter les risques associés à l'usage prolongé de l'espace extérieur.

À titre d'exemple, la Société de transport de Montréal (STM) a émis les informations suivantes¹:

- Le nombre de raccompagnements à la fermeture du métro est passé de 10 051 en 2023 à 12 124 en 2024 (+19% sur un an);
- Les plaintes sur la sécurité dans le métro ont crû de 18% en 2024 vs 2023;
- Le sentiment de sécurité dans le métro a connu une baisse significative en 2024. En janvier 2025, seulement 50% de la clientèle avait un sentiment de sécurité élevé lors des déplacements.

En hiver 2025, la STM a mis en place des mesures de sécurité temporaires portant sur l'obligation de circuler dans ses installations: des constables spéciaux de la STM interviennent auprès des personnes en situation d'itinérance pour les raccompagner vers l'extérieur. La STM a annoncé la reconduction de ces mesures jusqu'au 30 avril 2026. La STM reconnaît toutefois que cette mesure ne constitue pas une solution idéale. Selon Éric Alan Caldwell, président du conseil d'administration de la STM (2021-2025), « la vraie solution sera une réponse structurelle et durable pour venir en aide aux personnes vulnérables, notamment par un meilleur financement des ressources, et ce, tout au long de l'année »².

D'autres lieux de débordement avec lesquels de plus en plus de municipalités doivent composer sont les campements de personnes en situation d'itinérance, devenus non seulement plus nombreux, mais aussi plus visibles sur leur territoire. Le démantèlement des campements demeure la voie privilégiée par les municipalités, même si ceci ne fait que déplacer les personnes vers d'autres sites ou dans d'autres infrastructures (comme celles de la STM par exemple).

¹ Société de transport de Montréal. <https://www.stm.info/fr/presse/communiqués/2025/la-stm-temoigne-de-l-impact-de-la-crise-de-l-itinerance-sur-sa-mission>.

² <https://www.stm.info/fr/presse/communiqués/2025/securite---la-stm-reconduit-l-obligation-de-circuler-dans-ses-installations-jusqu-au-30-avril-2026>.

Coûts sociaux de l'itinérance

L'itinérance a un coût social important, difficile à chiffrer. L'itinérance affecte tout le monde, que ce soit sur le plan du sentiment d'insécurité que ressentent les personnes logées et les visiteurs ou l'occupation d'espaces publics par des personnes en campements ou en abris de fortune. S'ajoutent aussi les problèmes vécus par la clientèle et les commerces, hôtels ou services de transport, pour ne nommer que ceux-ci, lorsque des personnes en situation d'itinérance causent des perturbations ou dégradations.

Des actions collectives déposées contre des autorités provinciales, municipales ou sociosanitaires pour la mauvaise gestion de l'itinérance en lien avec ce que les résidents peuvent vivre, comme du vandalisme, des vols ou d'autres risques pour la sécurité personnelle, reflètent l'inquiétude de la population, tout en faisant passer le message que les gens veulent des solutions durables et non seulement le déplacement des personnes en situation d'itinérance. En revanche, ces recours juridiques ont eu pour effet d'entraîner la fermeture ou le déménagement d'organismes communautaires, entraînant des bris de services pour des personnes dans le besoin.

Au Centre hospitalier de l'Université de Montréal, les visites à l'urgence de personnes en situation d'itinérance qui se présentent pour une consultation médicale, mais qui en fait souhaitent se reposer ou se mettre à l'abri fluctuent entre 377 et 635 par mois³. Ces chiffres ne reflètent pas toutes les visites à l'urgence faites par des personnes en situation d'itinérance : les données disponibles portent uniquement sur les usagers qui se présentent 2 à 3 fois dans une semaine ou de façon régulière depuis quelques semaines et qui sont vues par un intervenant en service social. Le nombre réel est plus élevé et les coûts sont proportionnellement plus élevés, avec un effet direct sur la facture pour les contribuables.

³ Données d'avril 2024 à février 2025 fournies le 19 mars 2025 par le Directeur adjoint - volet qualité et évolution de la pratique, Direction des services multidisciplinaires de santé et de services sociaux, CHUM.

Coûts économiques de l'itinérance

L'étude⁴ commandée par l'Union des municipalités du Québec en 2023 estime qu'une personne sans domicile fixe engendre des coûts de 72 521\$ par année pour la société. La plupart des coûts sont associés aux services de santé (près de 31 200 \$), à la sécurité publique et aux services de justice (plus de 17 000 \$) et à l'utilisation occasionnelle de ressources d'hébergement d'urgence (pour près de 7 000 \$ annuellement).

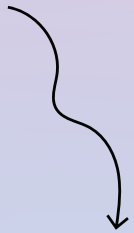
Si cette même personne intègre un logement temporaire ou permanent, tel qu'un logement social, un hébergement de transition ou un appartement privé, elle engendre la première année des coûts inférieurs pour la société, soit de 69 717 \$ par année en hébergement de transition et de 65 193 \$ par année en logement permanent, y compris avec des services de soutien en logement.

L'étude révèle qu'agir en prévention et en lutte contre l'itinérance permet d'économiser des sommes importantes qui, en quelques années, peuvent venir contrebalancer le coût des mesures mises en place.

Objectif du document

Vue la croissance et l'ampleur du niveau d'itinérance, les mesures actuelles sont insuffisantes, voire inadéquates. Davantage de mesures structurantes et pérennes pour prévenir l'itinérance, améliorer l'accès aux logements hors marché et augmenter les services de soutien en logement sont requises, plus rapidement, pour avoir un réel effet sur l'itinérance.

⁴ État de situation et analyse d'impact des programmes de prévention et de lutte contre l'itinérance au Québec sur les municipalités. Philippe Gougeon, Guillaume Faucher, Ornella Waji, Cristina Ruscio et Richard Fahey. AppEco, 13 septembre 2023.



Dans ce document, à l'approche des élections générales de 2026, nous présentons des propositions concrètes que les partis politiques peuvent inclure dans leur programme électoral et adopter afin d'atteindre cet important objectif pour la société québécoise qu'est de prévenir et de mettre fin à l'itinérance.

Propositions de stratégies et d'actions politiques

Dans cette section, nous proposons un ensemble d'éléments structurants pour renforcer l'action politique en matière de prévention et de réduction de l'itinérance, basé sur notre expérience et expertise.

Pour chaque thème, nous proposons des actions **concrètes prioritaires**, des actions **prometteuses** ou des **transformations profondes**.

Prévention de l'itinérance

ACTIONS CONCRÈTES PRIORITAIRES

Créer et financer des banques de loyers, avec du soutien en logement

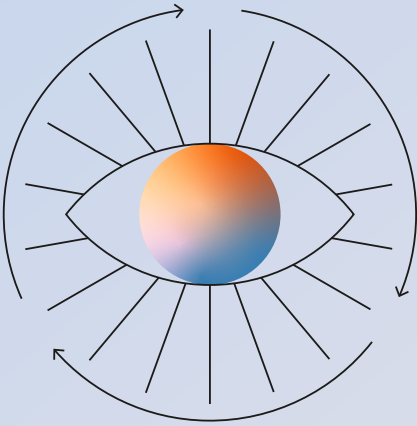
Outils de soutien en stabilité du logement et de prévention des expulsions, les banques de loyers locales offrent des prêts sans intérêts ou, dans certains cas, des subventions aux locataires aux revenus faibles à modérés qui sont confrontés à des difficultés financières transitoires et qui risquent d'être expulsés de leur logement ou de se faire débrancher les services publics essentiels (chauffage; électricité; téléphone).

Une banque de loyers centrale pourrait assurer la gestion des fonds et la coordination des services fournis par les banques de loyers locales.

Le programme mis en place en Colombie-Britannique peut servir de modèle¹. En 2023-2024, le BC Rent Bank a octroyé 2,35 M\$ à 1 513 ménages. Ceci permet ensuite d'économiser 27,5 millions de dollars en coûts évités, tant pour les locataires que pour le gouvernement.

En combinant un service de soutien en logement à cette banque de loyers, nous pouvons aider les personnes à demeurer dans leur logement et ainsi limiter l'augmentation des coûts.

¹ <https://bcrentbank.ca/wp-content/uploads/2024/12/Why-Eviction-Prevention-Matters-BC-Rent-Bank-Report-December-2024.pdf>



Rendre le registre des loyers obligatoire

Un tel registre vise à freiner la hausse importante et subite des prix des loyers en favorisant la transparence dans le marché locatif et à fournir aux locataires des informations fiables sur le coût des loyers. Il permet de conserver un plus grand nombre de loyers abordables.

Un registre des loyers a été mis en place par l'organisme Vivre en ville en mai 2023. La plateforme est accessible au public, mais est basée sur l'inscription volontaire de données par les locateurs malgré le fait qu'elle fasse l'objet d'un soutien de la part des milieux municipal, communautaire et de l'habitation. Le rendre obligatoire est possible: la plateforme de Vivre en ville a été conçue pour être mise en œuvre par le gouvernement et alimenté par des données administratives, comme celles issues du relevé 31 et de la déclaration de revenus. Voir <https://vivreenville.org/nos-positions/communiqués/communiqués/2023/lancement-du-registre-des-loyers.aspx> et registredelesloyers.quebec

Régime d'assistance sociale: Une personne = un chèque sans pénalité financière

Cette mesure, déjà appliquée aux personnes assistées sociales qui ont droit au revenu de base, aiderait à **prévenir l'itinérance et aurait aussi un impact sur l'accès au logement** du fait que les personnes pourraient partager un logement sans pénalité financière.

L'individualisation des prestations (une personne = un chèque) est incluse dans la réforme de l'assistance sociale (projet de loi 71 sanctionné en novembre 2024), mais la réduction de 25% du montant de la prestation a été maintenue pour les personnes ayant un statut de vie maritale: au lieu d'être appliquée à une des personnes, elle sera divisée en deux et appliquée à chaque personne, ce qui met les personnes à risque financier.

ACTIONS PROMETTEUSES

Étendre le programme de fiducie régionale solidaire (FRS) dans toutes les régions québécoises

Le fruit d'une collaboration intersectorielle entre la Fédération des OSBL d'habitation de Montréal, Accueil Bonneau, Pas dans la rue, le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal, la Caisse d'économie solidaire Desjardins et la Ville de Montréal, la FRS a été implantée en décembre 2024 dans trois points de services à Montréal, avec l'objectif de l'étendre dans deux autres quartiers d'ici 2026.

La FRS vise à promouvoir l'inclusion financière et à garantir la stabilité résidentielle à des populations vulnérables. Elle offre un accompagnement gratuit aux personnes en situation de précarité financière qui rencontrent des difficultés à payer leur logement, peut les accompagner dans la gestion de leurs dépenses et leurs dettes et rend disponible, avec la participation de l'Autorité des marchés financiers, des outils pédagogiques et d'éducation financière afin d'aider les personnes à devenir plus autonomes dans leur gestion budgétaire. Un service de clinique d'impôt est aussi disponible.

Voir : <https://fohm.org/lancement-dun-nouveau-service-pour-aider-les-personnes-a-se-maintenir-en-logement-la-fiducie-regionale-solidaire/>

Moratoire sur les évictions de locataires, y compris les aînés

Prolonger le moratoire sur les évictions résidentielles [*Loi limitant le droit d'éviction des locateurs et renforçant la protection des locataires aînés (projet de loi n° 65)*] au-delà de juin 2027. Ceci accorderait à la société le temps d'avancer davantage sur la construction et la disponibilité de logements sociaux et abordables.

TRANSFORMATIONS PROFONDES

Inscrire clairement le droit au logement dans la Charte des droits et libertés de la personne du Québec.

Ceci permettrait d'ancrer les politiques et programmes dans une approche fondée sur les droits de la personne, conformément aux obligations internationales du Québec en lien avec l'article 11 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. En affirmant le droit au logement, le gouvernement se donnerait **une base solide sur lequel il peut définir et mettre en œuvre des mesures en matière de lutte contre l'itinérance.**

Adopter une loi sur le relogement et la prévention de l'itinérance

Ceci viendrait définir, voire élargir les responsabilités des instances provinciales et municipales quant aux interventions auprès de personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir. La loi et ses règlements feraient en sorte que **toute personne et ménage éligible pourraient recevoir le soutien nécessaire** pour se maintenir en logement, ou pour trouver un logement.

Voir les travaux du Collectif québécoise pour la prévention de l'itinérance: <https://www.cqpi.ca/>

Voir aussi la législation adoptée en 2018 en Grande-Bretagne: <https://www.legislation.gov.uk/ukpga/2017/13/contents>.

Procéder à une réforme du Tribunal administratif du logement afin de lui confier un rôle en prévention de l'itinérance

La réforme devrait inclure la responsabilité d'évaluer le risque d'itinérance dans toute situation où le locateur s'adresse au TAL pour autoriser la modification du bail ou fixer le loyer lorsque le locataire refuse la modification proposée.

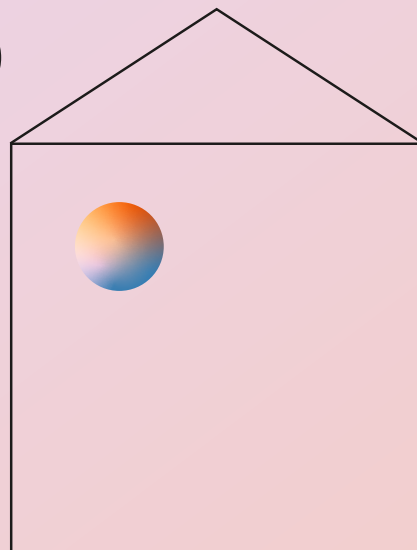
Avec cette responsabilité, le TAL devrait disposer aussi de ressources pouvant entreprendre un processus de médiation entre le locataire et le locateur.

Stratégie de prévention et d'intervention pour des personnes autochtones en situation d'itinérance ou à risque de le devenir, accompagnée d'un financement dédié

Cette stratégie viserait à répondre aux besoins et aux priorités spécifiques liées à l'itinérance chez les Autochtones. Elle reconnaîtrait que des approches et ressources différentes sont requises et pourrait s'appuyer sur le leadership des communautés autochtones pour développer et implanter des programmes appropriés de prévention et d'intervention.

Relogement et services de maintien en logement

Le relogement et le soutien en logement demeurent les meilleures stratégies pour réduire l'itinérance et aider les personnes vers la stabilité résidentielle. Selon les régions, entre 25 % et 62 % des personnes interrogées lors du dénombrement de 2022 ont indiqué souhaiter de l'aide pour trouver et garder un logement.



ACTIONS CONCRÈTES PRIORITAIRES

Développer le logement hors marché

Le taux de logements hors marché au Canada est de 3,5%, ce qui est inférieur au taux moyen de 7% des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Dans son rapport¹, le Conseil national du logement recommande que le Canada augmente le nombre de logements hors marché pour atteindre la moyenne des taux des pays de l'OCDE. Le Conseil mentionne aussi que le taux devrait être de 20% afin de fournir des logements abordables à toutes les personnes qui en ont besoin, soit les ménages à revenu faible à modéré. Ce taux devrait s'appliquer aussi au Québec où le taux de faible revenu des ménages était de 18,5% en 2022².

Définir et actualiser **une stratégie et un plan de développement spécifique de logements hors marché.**

Un investissement public consenti au logement hors marché est essentiel pour rétablir la viabilité du système de logement (avec un taux d'inoccupation de 3%) et garantir l'accès à un logement adéquat aux personnes vulnérables, dont aux personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir.

¹ https://assets.cmhc-schl.gc.ca/sf/project/archive/housing_organizations4/scaling-non-market-housing-report---v10-2.pdf

² Institut de la statistique du Québec. Taux de faible revenu selon la Mesure de faible revenu (MFR), ménages et particuliers, Québec, 1996-2022. https://statistique.quebec.ca/fr/document/faible-revenu-menages-et-particuliers/tableau/taux-faible-revenu-mesure-menages-particuliers#tri_type_menage=5&tri_type_revenu=5

Le plan devrait avoir comme objectif d'augmenter progressivement les logements hors marché, jusqu'à l'atteinte de la cible du 20 % du marché locatif. Il devrait inclure :

- les rénovations/la réhabilitation des habitations à loyer modique, des logements en coopératives et des logements détenus par des organismes à but non lucratif (OBNL) en habitation ;
- la construction de 2 000 unités par année de logements sociaux ou détenus par des OBNL, sociétés paramunicipales ou fiducies d'utilité sociale, **adaptées pour les personnes en situation d'itinérance avec accompagnement** ;
- pour prévenir l'itinérance, une augmentation de l'objectif du nombre **de logements sociaux et abordables construits de 23 000¹ à 60 000** sur six ans, soit **10 000 par année** ;
- la cession d'un plus grand nombre **de terrains ou bâtiments municipaux et provinciaux** pour des organismes en itinérance, des coopératives et des OBNL en habitation qui construisent des logements sociaux et abordables hors marché².

Ce type de plan permettrait de réduire de façon importante le nombre de personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir dans un horizon de quelques années.

Le but serait aussi de permettre aux organismes intéressés de mettre en place une stratégie selon une approche de développement d'un portfolio de logements afin de combler les écarts dans l'offre en habitation sur le marché et d'assurer un contrôle sur les hausses de loyer.

Donner plus d'outils aux villes pour l'acquisition et la cession de terrains et bâtiments pour le logement social et abordable est également essentiel.

¹ La Stratégie québécoise en habitation prévoit la construction de 23 000 logements sociaux ou abordables entre 2024 et 2029.

² La politique de la ville de Montréal sur la vente d'immeubles à fin d'habitation, entrée en vigueur en janvier 2025, peut servir comme modèle pouvant être implanté partout au Québec. <https://montreal.ca/programmes/vente-des-immeubles-des-fins-dhabitation> et <https://mtl.ged.montreal.ca/constellio/?collection=mtica&portal=REPDOCVDM#displayDocument/00000097374>

Augmenter le nombre d'unités de Programme de supplément au loyer (PSL)

Le nombre d'unités de PSL accordées dans le PAII 2021-2026 (1 700 sur cinq ans, soit 340 par année) ne répond pas aux besoins actuels. Le nombre insuffisant d'unités de PSL vient freiner l'accès à un logement pour les personnes en situation d'itinérance qui sont en hébergement de transition ou qui peuvent quitter la rue pour intégrer un logement.

Un élargissement des critères d'admissibilité et une flexibilité dans l'imposition de pénalités pour les personnes ayant des troubles mentaux ou autres difficultés psychosociales permettrait également de réduire l'itinérance.

Augmenter le nombre d'unités de PSL de 10 000 unités sur cinq ans, ou 2000 par année.

Soutien communautaire et services de soutien en logement des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir

Plusieurs personnes en situation d'itinérance qui sont relogées ainsi que des personnes vulnérables à risque de le devenir ont besoin de soutien pour assurer leur stabilité résidentielle. Or, le financement accordé aux organismes qui offrent cet accompagnement est insuffisant.

Augmenter et rendre pérenne le financement des services communautaires ou de soutien en logement et élargir la portée pour y inclure les organismes en itinérance qui gèrent des logements.

Un financement minimal de 4 000 \$ par personne logée (en dollars 2025), rehaussé en fonction des besoins, viendrait assurer l'adéquation entre les besoins et les services requis en soutien en logement.

ACTIONS PROMETTEUSES

Programme provincial d'acquisition et de rénovation de maisons de chambres

Les maisons de chambres comptent parmi les éléments d'infrastructure essentiels à la réponse à l'itinérance. Gérées par des OBNL, elles peuvent répondre aux besoins de plusieurs personnes tout en garantissant des conditions de sécurité et de salubrité adéquates. Cependant, les coûts associés à l'acquisition de bâtiments pouvant être transformés en maisons de chambres ou à la rénovation de maisons de chambres existantes pour les mettre aux normes présentent un obstacle important.

Mettre en place un Programme provincial d'acquisition et de rénovation de maisons de chambres, soit un programme d'aide financier au développement ainsi qu'un fonds de démarrage. Un tel programme viendrait accroître la disponibilité de ces ressources et améliorer l'offre de logements adéquats pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir.

Renforcer le suivi des maisons de chambres (privées ou OBNL) quant aux réglementations en matière de salubrité et de sécurité ainsi que les inspections régulières afin de s'assurer du respect des règlements.

TRANSFORMATIONS PROFONDES

Logements alternatifs, avec suivi intensif dépendance-itinérance, pour personnes ayant des troubles liés à l'utilisation de substances

Les organismes en itinérance constatent que plus de personnes en situation d'itinérance présentent un trouble d'utilisation de substances. Or, peu de ressources d'hébergement et de services d'accompagnement et de soutien adapté pouvant répondre à leurs besoins spécifiques sont disponibles.

La réinsertion en logement, selon un modèle de logements alternatifs avec accompagnement, demeure une pratique reconnue pour ces personnes¹. Comme l'indique son nom, ce type d'intervention vise à assurer la réinsertion par l'intermédiaire du logement, appuyée par un soutien adapté, voire un suivi intensif dans le milieu.

La personne peut être accompagnée dans ses démarches de réaffiliation sociale et de relogement, avec une coordination des services entre le milieu communautaire, de santé et de réadaptation.

Mettre en place des services spécifiques de réaffiliation dépendance-itinérance en fonction des besoins, dont les composantes s'appuient sur l'accompagnement vers des services de soutien, de traitement ou de réadaptation selon le choix de la personne, l'accès aux ressources d'hébergement/de logement et le suivi intensif visant la stabilisation résidentielle.

¹ Les pratiques reconnues dans les ressources privées ou communautaires offrant de l'hébergement en dépendance. Institut universitaire sur les dépendances du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, 27 septembre 2016, Gouvernement du Québec.

ACTIONS CONCRÈTES PRIORITAIRES

Poursuivre et uniformiser la mise en œuvre locale de systèmes d'accès coordonné dans toutes les régions du Québec

Élément clé de *Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance*, les systèmes d'accès coordonné aux services de soutien au logement tardent à être implantés au Québec. L'accès coordonné vise à harmoniser l'accès aux services et aux ressources pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir. Basé sur une approche communautaire, il favorise la collaboration entre organismes en s'appuyant sur des outils d'évaluation communs pour identifier les besoins des personnes et déterminer les priorités d'intervention.

Voir : <https://msss.gouv.qc.ca/professionnels/itinérance/programme-vers-un-chez-soi/a-propos/>

Fonds pour soutenir les municipalités avec la mise en œuvre de plans pour les personnes en situation d'itinérance hors ressources (hors refuge)

L'augmentation du nombre de personnes en situation d'itinérance en campements ou dans l'espace public, présente un défi important pour les municipalités.

Au lieu de démanteler les campements, qui ne fait que déplacer les personnes vers d'autres campements ou endroits moins sécuritaires, une réponse efficace à apporter aux personnes en situation d'itinérance hors ressources passe par des démarches intersectorielles et l'accompagnement des personnes selon leurs besoins et dans leurs milieux de vie. Elle s'appuie notamment sur une approche axée sur l'accès à différents types de ressources d'hébergement (hébergement d'urgence; hébergement de transition; logements temporaires ou permanents) et des services de soutien en logement.

Créer un fonds pour le financement de la réalisation de plans d'action intersectoriels de gestion des campements.

Le financement devrait permettre aux municipalités et aux organismes de mettre en place des mesures coordonnées et des ressources pour sortir les personnes des campements vers des ressources d'hébergement ou de logement.

Voir le rapport publié en décembre 2024 par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la Ville de Montréal: Rapport des échanges du comité ad hoc, sur les enjeux et les besoins des personnes qui n'accèdent pas à l'hébergement / au logement. Le comité, créé par la Ville de Montréal, a réuni des spécialistes du milieu municipal, du réseau de la santé et des services sociaux et du milieu communautaire, de la recherche et des affaires.

Voir aussi: Office de consultation publique de Montréal. Itinérance et cohabitation sociale à Montréal. Rapport de consultation. 27 juin 2025. <https://ocpm.qc.ca/fr/itinérance>

Fonds d'innovation pour piloter des programmes pour clientèles ayant des besoins complexes

34 % à 40 % des personnes en situation d'itinérance interrogées lors des dénombrements de 2018 et 2022 ont évoqué des problèmes de santé mentale ou de dépendance comme raison de la perte du logement. Ces personnes, et celles ayant des troubles concomitants, ont des besoins particuliers qui ne cadrent pas avec les services réguliers offerts par les organismes. De tels projets sont en cours de développement, mais un soutien renforcé et un déploiement à la grandeur du Québec sont nécessaires.

Créer un fonds d'innovation permettant aux organismes de mener des projets pilotes de services spécifiques pour ces clientèles et de s'assurer qu'une approche adaptée réponde à leurs besoins avant le déploiement des services.

TRANSFORMATIONS PROFONDES

Programme de lignes directrices pour des organismes offrant des services d'urgence aux personnes en situation d'itinérance

Élaborer des lignes directrices pour les organismes en itinérance afin de s'assurer que les services offerts respectent les meilleures pratiques établies et les attentes des bailleurs de fonds gouvernementaux. Ces lignes directrices devraient faire partie d'un programme global d'accompagnement des organismes dans l'amélioration continue des services et le renforcement de leurs capacités.

Les approches et les normes de la ville de Toronto et de la province d'Alberta nous informent sur ce qui peut être mis en place.

Toronto shelter standards: <https://www.toronto.ca/community-people/community-partners/emergency-shelter-operators/toronto-shelter-standards/>

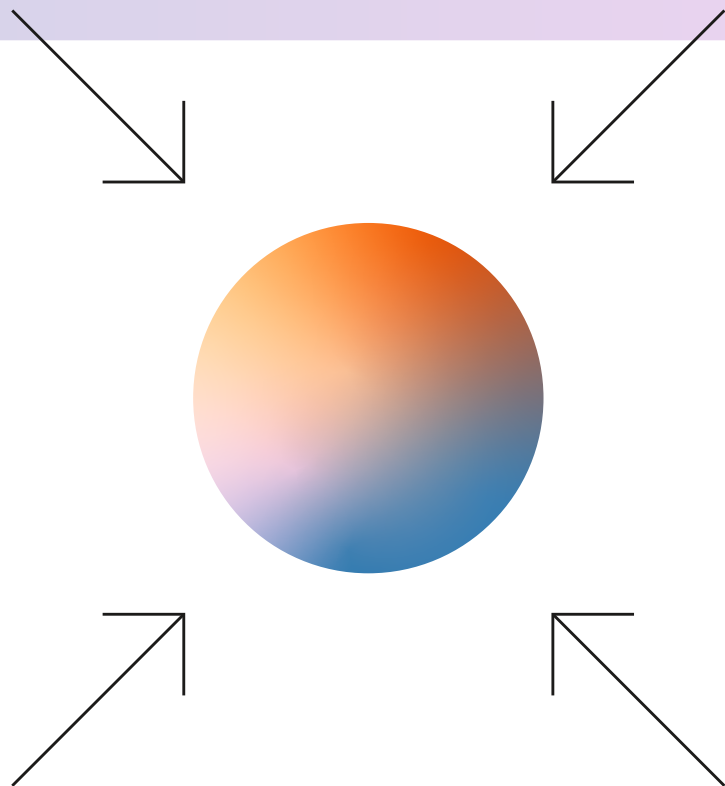
Alberta shelter accommodation expectations: <https://www.alberta.ca/homelessness-response#:~:text=Shelter%20accommodation%20expectations,-The%20Government%20of&text=The%20guidelines%20state%20that%20shelter,gender%20identity%2C%20or%20sexual%20orientation>

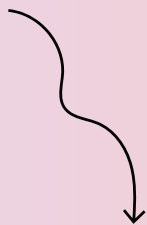
Accroître le financement provenant du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) pour des organismes venant en aide aux personnes en situation d'itinérance

La mission globale de plusieurs organismes en itinérance a évolué avec le temps pour devenir beaucoup plus diversifiée. Tout en offrant de l'hébergement d'urgence, des repas et du répit, certains organismes ont intégré dans leur raison d'être :

- des programmes ou services de prévention de l'itinérance;
- des programmes avec des CISSS/CIUSSS (ex: Programme de réaffiliation itinérance-santé mentale; autres programmes d'hébergement de transition en santé urbaine);
- des programmes ou services avec des instances municipales;
- la construction et gestion de logements pour personnes en situation d'itinérance.

Une augmentation du financement reflétant l'évolution de ces services est nécessaire, en lien avec l'élaboration des lignes directrices.





Conclusion

Le Québec est aux prises avec une forte augmentation du nombre de personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir. La situation semble hors de contrôle.

Les solutions mises de l'avant ces dernières années sont insuffisantes. En témoignent : l'incapacité des organismes en itinérance d'accueillir plus de personnes, le manque de ressources au sein d'organismes qui viennent à leur aide, la pénurie persistante de ressources d'hébergement d'urgence et de transition et le manque d'accès aux logements hors marché. Continuer à faire ce qui a déjà été fait dans le passé ne nous permet pas de faire face à l'ampleur des besoins. Des actions concertées intergouvernementales et intersectorielles axées sur la prévention, le développement accru de logements hors marché et le soutien apporté aux personnes par des organismes sont requises.

Ce document présente des propositions concrètes et ciblées faites à l'intention des partis politiques du Québec en vue des prochaines élections. Elles comprennent des éléments d'un cadre juridique – le droit au logement et une loi sur la prévention de l'itinérance – qui permettent d'asseoir des mesures venant en aide aux personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir sur le principe de sauvegarde de la dignité humaine et les droits de la personne. Elles visent non seulement à assurer une réponse aux situations urgentes, mais aussi et surtout, à créer la capacité à prévenir, réduire et mettre fin à l'itinérance de manière durable au Québec. Ceci passe inévitablement par l'accès au logement, notamment des logements hors marché.

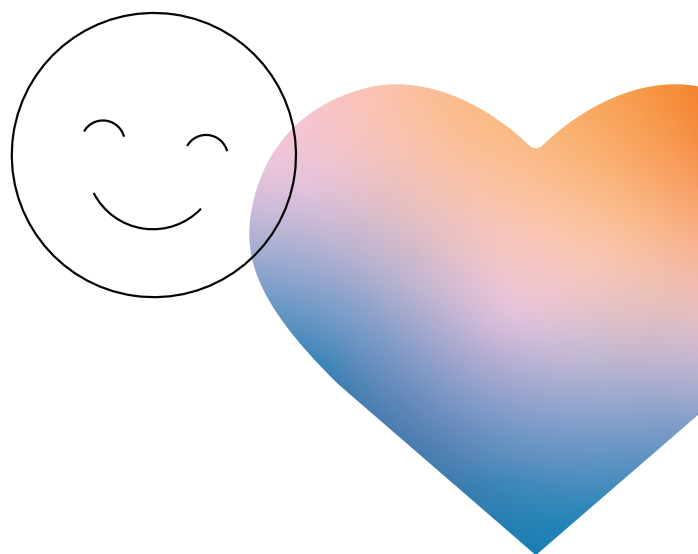


Plusieurs propositions reposent sur des mesures qui ont été mises en œuvre dans certains endroits au Québec, mais qui méritent d'être étendues à travers la province. D'autres sont des pratiques reconnues qui ont été implantées avec succès dans d'autres provinces canadiennes ou d'autres pays.

Pour terminer, il est pertinent de se rappeler du message du MSSS en ce qui concerne les défis liés à l'augmentation de l'itinérance et de la nécessité d'innover :

« L'augmentation marquée de l'ampleur de l'itinérance visible au cours des dernières années implique une augmentation de l'ampleur des défis qui lui sont liés. Le gouvernement du Québec s'est doté d'une vision grâce à la Politique nationale de lutte à l'itinérance. Cette vision rappelle que, pour lutter contre l'itinérance, on doit se fixer des objectifs de prévention, de réduction et de collaboration intersectorielle. Puisque l'itinérance prend de l'ampleur, la lutte devra s'intensifier et faire preuve d'innovation.¹ »

Il est grand temps de mettre en œuvre de façon urgente cette vision et de faire de l'enjeu de l'itinérance une véritable priorité, en augmentant considérablement les financements aux organismes, en misant sur la prévention et en priorisant la construction de logements abordables.



Remerciements

Nous tenons à remercier chaleureusement Carolynne Grimard, Eric Latimer, Steve Pomeroy et Michel Simard pour les précieux éclairages qu'ils ont apportés à la conception de ce document.

¹ Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2023). Dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible au Québec. Rapport de l'exercice du 11 octobre 2022, page 292.



MISSION
OLD BREWERY

MISSIONOLDBREWERY.CA